



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 6701

Texte de la question

M. Hervé Gaymard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de recrutement des nouveaux certifiés. C'est tout particulièrement la situation de nombreux étudiants qui, ayant réussi le CAPES de mathématiques, se retrouvent aujourd'hui sur une liste complémentaire, en attente d'être recrutés. Cette situation, pour le moins inconfortable, est d'autant plus surprenante que ces personnes ayant été reconnues aptes à enseigner ne sont pas recrutées, alors que, dans le même temps, des postes de professeurs ne sont pas pourvus. Par ailleurs, bien que les pouvoirs publics répètent sans cesse la nécessité pour l'éducation nationale d'employer des personnes qualifiées, ces jeunes gens dont l'aptitude à enseigner a été reconnue ne peuvent exercer. Il demande donc par conséquent ce qu'il compte faire pour employer ces personnes en attente d'un poste.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6701

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4139

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4650